

Séance du 14 janvier 2010

N°2010.01.A.4.2.

**OBJET : LOGEMENT SOCIAL – FONDS D'INTERVENTION INTERCOMMUNAL SUR LES
PRODUITS RECHERCHES - ATTRIBUTION**

Le quatorze janvier deux mille dix, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire au Moulin de Veigné, sous la présidence de Monsieur Jacques DURAND.

Etaient présents :

- Commune d'Artannes : M. HOULARD - M. MAGNIOT
- Commune d'Esvres : Mme DEGAIL - M. BRASSE - Mme DUBOËL
- Commune de Montbazou : M. REVECHE - M. GAILLARD - Mme RENAUD - Mme GINER
- Commune de Monts : M. DURAND - M. METAIS - M. MAURICE - M. GRILLET
- Commune de Saint-Branches : M. AGEORGES - M. BOURINEAU - M. ARRAULT
- Commune de Sorigny : M. ESNAULT - M. GAUVRIT - M. CARPENTIER
- Commune de Truyes : Mme MASVEYRAUD - M. LEROY
- Commune de Veigné : M. MICHAUD - M. LAFON - M. CHAGNON - M. BOUCEBCI

Absent excusé : néant

Pouvoirs : M. MELIN à M. HOULARD - Mme TRECUL à Mme DEGAIL - M. LANDRE à Mme MASVEYRAUD

Secrétaire de séance : M. Christophe LAFON

Vu le PLH communautaire approuvé par délibération du conseil communautaire n° 2005.06.A.4 en date du 29 juin 2005 ;

Vu le règlement d'application du fonds d'intervention intercommunal sur les produits recherchés adopté par délibération du conseil communautaire n° 2006.12.A.4.1 en date du 20 décembre 2006, modifié par délibération du conseil communautaire n°2009.04.A.3.1 en date du 16 avril 2009 ;

Vu la demande d'intervention formulée par Touraine Logement pour la réalisation de 16 logements sociaux « rue du Moulin » à Veigné ;

Vu l'avis de la commission « Habitat et Foncier » réunie le 10 novembre 2009 fixant le niveau théorique d'intervention financière de la CCVI à 31 600 € maximum ;

Vu la délibération de la Commune de Veigné en date du 11 décembre 2009 relative à la participation financière communale s'élevant pour cette opération à 16 000 € ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'attribuer** à TOURAINE LOGEMENT une subvention d'équipement de 31 600 € pour l'opération de construction de 16 logements « rue du moulin » à Veigné.

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.

Transmis à la Préfecture le :

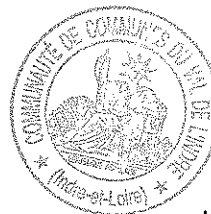
21 JAN. 2010

Publié ou notifié le :

25 JAN. 2010

Pour extrait conforme

Le Président,



Jacques DURAND

Rue du Moulin à Veigné - TOURAINE LOGEMENT

Caractéristiques du logement	Critères	Valeur du point	10 PLUS neuf	3 PLUS (AA)	1 PLAI (AA)	2 PLAI
Mode de financement - Caractère social	PLAI	3			3	
	PLUS	2	2	2		
	PLS	1				
Mode de construction	Petit collectif	2	2	2		
	Individuel groupé	2				2
	Individuel pur	1				
	Nbre de points doublé pour acquisition - amélioration			2		
Qualité environnementale et performance énergétique	Label Qualitel HPE EnR ou THPE EnR ou BBC	3				
	Label Qualitel HPE ou THPE	2				
	Label Qualitel	1				
	si certifié "Habitat et environnement"	+ 1 point				
Mixité	Mixité de l'opération (% logements sociaux entre 20 % et 70 %)	1				
	Opération en centre bourg	1	1	1	1	1
	TOTAL des points par logement		5	7	8	6
Montant de l'aide			1 800 €	2 500 €	2 500 €	1 800 €
		Subvention par logement				
	Niveau Maximum d'intervention CCVI			31 600 €		

Nombre de points cumulés	Montant maximum de l'aide par logement
< 3 points	Aucune aide
3 - 4 points	1 000 €
5 - 6 points	1 800 €
7 - 8 points	2 500 €
> 8 points	3 000 €